

<p>COMMUNE de SEYSSES 10 Place de la Libération 31600 SEYSSES</p>	<p align="center">EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE SEYSSES</p>
<p>Nombre de Conseillers : En exercice : 29 Présents : 24 Procurations : 4 Absents : 1 Votants : 28 Pour : 28</p>	<p>L'an deux mille quatorze, le dix-sept avril à vingt heures trente, le Conseil municipal de la Commune de Seysses, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence d'Alain PACE, Maire.</p> <p>Date de la convocation : 10 avril 2014</p>
<p>PRESENTS : Alain PACE, Geneviève FABRE, Michel PASDELOUP, Carine PAILLAS, Philippe STREMLER, Andrée ESCAICH, Alain AUBERT, Bernadette SERRES, Dominique ALM, Yvelise MONTANE, Jérôme BOUTELOUP, Marie-Ange KOFFEL, Thierry LAZZAROTTO, Philippe RIBET, Nicole CHAUVET, Patrick MORDELET, Maryvonne SALES, Bruno BENOIST, Magali GRANDSIMON, Frédérique LAURENS, Alain VIDAL, Elisabeth DELEUIL, Jennifer DURAND, Jean-Pierre ZANATTA.</p> <p>PROCURATIONS : Corine CORDELIER à Carine PAILLAS, Laurent VALLET à Alain PACE, Jean-Pierre COSSAT à Jean-Pierre ZANATTA, Joëlle PEYRONNE à Jennifer DURAND.</p> <p>ABSENTE : Eva FLORES</p> <p>Secrétaire de séance : Dominique ALM</p>	
<p align="center">N° 4206</p> <p align="center">OBJET :</p> <p align="center">Adhésion de la Communauté de Communes du Saint- Gaudinois au Syndicat Mixte d'Accueil des Gens du Voyage 31 MANEO</p> <div data-bbox="151 1220 534 1534" style="border: 2px solid black; padding: 5px; transform: rotate(-10deg);"> <p align="center">* REÇU LE : *</p> <p align="center">22 AVR. 2014</p> <p align="center">A LA SOUS-PRÉFECTURE DE MURET</p> </div>	<p>Monsieur le Maire rappelle qu'au cours de sa séance du 12 décembre 2013, le Comité syndical du Syndicat Mixte d'Accueil des Gens du Voyage 31 MANEO s'est prononcé favorablement sur l'admission de la Communauté de Communes du Saint-Gaudinois.</p> <p>Le Président du Syndicat MANEO a notifié cette décision auprès des communes adhérentes en leur demandant de se prononcer sur l'admission de la Communauté de Communes du Saint-Gaudinois.</p> <p>Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,</p> <p>Vu le nouvel article L 5211.18 du Code Général des Collectivités Territoriales, issu des dispositions de la loi 99-586 du 12 juillet 1999 relative au renforcement et à la simplification de la coopération intercommunale,</p> <p>Vu la demande d'adhésion de la Communauté de Communes du Saint-Gaudinois par délibération du Conseil communautaire du 5 juillet 2013,</p> <p>Vu la délibération du 12 décembre 2013 du Comité syndical du Syndicat Mixte d'Accueil des Gens du Voyage 31 MANEO,</p> <ul style="list-style-type: none"> • Approuve l'admission de la Communauté de Communes du Saint-Gaudinois au Syndicat Mixte d'Accueil des Gens du Voyage 31 MANEO
<p>Certifié exécutoire, Reçu en Sous-Préfecture le : 2 2 AVR. 2014</p> <p>Affiché le : 2 4 AVR. 2014</p>	<p>Ainsi fait et délibéré en Mairie, les jour, mois et an sus dit, au registre sont les signatures, pour copie conforme, Seysses, le 22 avril 2014</p> <div data-bbox="829 1780 1220 2049" style="text-align: right;"> <p>Le Maire Alain PACE</p>  </div>